



**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville  
 Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 09 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à dix-neuf heures quarante quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le trois juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Nicolas de Véroce, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Bernard SEJALON, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Mesdames Monique RACT, Véronique CLEVY, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Stacy LOPEZ, Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Philippe APPLAGNAT-TARTET.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX à Monsieur Michel STROPIANO, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE à Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Madame Déborah TARABUSO, Monsieur Clément BERRUX à Madame Stacy LOPEZ, Madame Claudette ABBE-DAVOINE à Madame Lynda VANDELANOITTE, Monsieur Julien AUFORT à Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Julien LEBEY à Madame Monique RACT, Monsieur Rémi BOUTROIS à Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON, Monsieur Bruno VICTORE-EUGENE à Monsieur Lionel CANON, Madame Valérie ROBIN à Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

*Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'inscrire une note de synthèse motivée par un caractère d'urgence. Elle prendra le n°157 « Ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal » et portera sur un sujet qui sera présenté en fin de séance : « Création d'une grenouillère au Bettex - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie » n°158. La délibération n°157 est adoptée à l'UNANIMITE.*

**n°2025/132**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : LUMIERES DE SAINT-GERVAIS MONT-BLANC 2026 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE, DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC**

|                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de membres<br>Afférents au Conseil Municipal : 29<br>En exercice : 29<br>Quorum : 15<br>Présents : 18<br>Pouvoirs : 11<br>Votants : 29 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Délibération télétransmise le : 11 juillet 2025

Mise en ligne du 15 juillet 2025 au 15 septembre 2025

Délibération exécutoire le : 15 juillet 2025

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE  
 T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com  
 Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64  
 Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 09 JUILLET 2025****N°2025/132***Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances***LUMIERES DE SAINT-GERVAIS MONT-BLANC 2026  
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-SAVOIE, DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES ET DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC****Rapporteur** : Madame Amandine ROSSET, Conseillère municipale déléguée aux finances

« Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc » présente au cœur du village plusieurs installations lumineuses poétiques ou plus graphiques. L'événement est un véritable succès populaire depuis 2016, créé en partenariat avec les équipes de la Fête des Lumières de Lyon.

Reconnu comme l'un des événements majeurs en montagne durant les fêtes de fin d'année, « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc » est synonyme de 8 jours de festivités prévus durant les vacances de Noël 2026.

Afin de développer et promouvoir cet événement, il est prévu d'intégrer dans le plan de financement la participation que pourraient apporter la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, le Conseil départemental de la Haute-Savoie et le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

**ENTENDU** l'exposé,**VU** l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme en date du 3 juin 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** pour l'édition Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc 2026, auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie, du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB), une subvention la plus élevée possible,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Conseiller municipal,

Lionel CANON

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX